



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

12/09/2024

Date d'affichage :

12/09//2024

Envoyé en préfecture le 23/09/2024
Reçu en préfecture le 23/09/2024
Publié le 23/09/2024
ID : 021-212105729-20240919_202403181818-DE

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux vingt-quatre, le 19 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure (quitte la séance à 20h04), CONSTANTIN Martine, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid (arrivé à 20h13), CAKIR Suayib GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER, Madame HUMBLOT Valérie donne procuration à GANEE Roger, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Monsieur POILLOT Jérémy,

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Objet de la délibération : N° 2024-031 - Décision modificative n°1 du budget

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil municipal du 21 septembre 2023 ;

Vu le vote du budget primitif de la collectivité du 07 mars 2024 ;

Considérant qu'en vertu des articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par Madame le Maire qui doit rendre compte au Conseil municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec les pièces justificatives annexées à la délibération ;

Considérant le besoin de régulariser certaines imputations comptables ;

Considérant le besoin de procéder au financement de remplacement d'un mat d'éclairage par le SICECO et l'entretien des fossés par un agriculteur ;

Considérant le besoin de procéder à une régularisation d'amortissement sur l'opération parking communautaire du Pâquier de la Borde ;

Considérant le besoin d'encaisser des recettes fiscales supérieures aux prévisions ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De prendre acte de la décision d'effectuer le virement présenté ci-après

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
2131 (21) : Bâtiments publics	5 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-11 786,86
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques	3 000,00	10222 (10) : FCTVA	15 742,86
		28041512 (040) : Bâtiments et installations	4 044,00
Total dépenses :	8 000,00	Total recettes :	8 000,00

FNCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-11 786,86	741121 (74) : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	3 000,00
61524 (011) : Bois et forêts	5 000,00	741127 (74) : Dotation nationale de péréquation (DNP) des commun	2 000,00
6168 (011) : Autres	1 742,86	74718 (74) : Autres	8 000,00
626 (011) : Frais postaux et frais de télécommunications	1 000,00	75888 (75) : Autres	3 172,15
6411 (012) : Personnel titulaire	-7 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	-7 000,00		
64168 (012) : Autres emplois aidés	27 000,00		
65568 (65) : Autres contributions	3 172,15		
681 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-charges de fonct.	4 044,00		
Total dépenses :	16 172,15	Total recettes :	16 172,15
Total Dépenses	24 172,15	Total Recettes	24 172,15

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à réaliser toutes opérations

Nombre de voix pour	13	Abstentions	0
Nombre de voix contre		Ne prend pas part au vote	1 Marie-Laure CARTIER (quitte la séance à 20h04)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



Valérie HOSTALIER